



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine

Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage

Sites Natura 2000

**FR7200665 : Coteaux calcaires de Proissans, Sainte Nathalène et Saint Vincent
le Paluel**

FR7200676 : Coteaux calcaires de Borrèze

Vendredi 30 janvier 2024

À la mairie de Borrèze

Liste des participants : voir la liste d'émargement ci-jointe

M. Jean-Pierre RAYNAUD, conseiller régional et nouveau président des Comités de Pilotage (CoPil) des deux sites, se présente et ouvre la réunion en évoquant le transfert de compétences à la Région. Les participants à la réunion se présentent ensuite lors d'un tour de table.

La parole est laissée à Cyrille GOUAT, co-animateur du site, qui commence par donner l'ordre du jour de la réunion. Il s'agit notamment de présenter le bilan de l'animation de l'année écoulée du site, le bilan de la campagne MAEC, et d'aborder divers sujets en lien avec le site.

M. GOUAT fait un rappel sur les objectifs du dispositif Natura 2000, pour la conciliation de la biodiversité et des activités humaines. Il insiste sur le fait que le CoPil est un organe de décision et de concertation, et invite les participants à prendre la parole au cours de la réunion, à faire des propositions ou donner des idées.

Un rappel est donné sur l'historique de l'animation des sites : les Documents d'Objectifs (DOCOB) des sites ont été validés en 2013, après quoi deux phases d'animation se sont succédé. Depuis le 15 mars 2023, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine assure une nouvelle phase d'animation dans le cadre d'un marché de la Région Nouvelle-Aquitaine. Hugo MAILLOS, du service Natura 2000 de la Région, et gestionnaire pour le département de la Dordogne, fait un rappel sur le transfert de compétences aux Régions dans le cadre de la loi 3DS. Il précise la répartition des compétences entre État et Régions. Il insiste sur le rôle de la Région pour soutenir l'animation du site et les différents dispositifs existants, comme les contrats Natura 2000. Il explique l'organisation du service Natura 2000 de la Région, avec différentes antennes à travers la Région, dont une à Périgueux pour la Dordogne.

Rappels sur le site et le Document d'Objectifs :

M. GOUAT rappelle les caractéristiques des sites. Le site des Coteaux calcaires de Borrèze s'étend sur 415 ha et 3 communes, tandis que celui des Coteaux calcaires de Proissans, Sainte Nathalène et Saint Vincent le Paluel s'étend sur 427 ha et 4 communes. Les enjeux écologiques des sites sont rappelés, avec la présentation des différents habitats d'intérêt communautaires (HIC) et espèces d'intérêt communautaires (EIC) qui y sont connus.

Animation du site :

Le **programme d'animation** des sites pour les 3 années du marché (de mars 2023 à mars 2026) est ensuite présenté, tout en faisant le bilan des actions de l'année écoulée. L'animation comprend 4 grandes missions qui sont détaillées par la suite.

1- Actions de sensibilisation, d'information, de communication

Des **bulletins d'information** sur les sites doivent être conçus et publiés en début d'année 2024. M. GOUAT présente le modèle actuellement utilisé par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Il donne des propositions d'articles (bilan des contrats Natura 2000, zoom sur une espèce ou un habitat emblématique, sensibilisation), et invite l'assemblée à faire ses propres propositions si des sujets lui semblent importants. La possibilité de faire des interviews de personnes en lien avec les sites, comme des membres de l'AFPL de Borrèze est évoquée. Il est convenu avec les communes présentes que ces bulletins pourront être intégrés dans les bulletins municipaux, pour assurer leur diffusion auprès de la population.

Les **sites internet** des sites Natura 2000 sont ensuite présentés. Ils sont disponibles aux adresses suivantes :

- www.coteaux-calcaires-proissans.fr
- www.coteaux-calcaires-borreze.fr

Les sites comprennent plusieurs rubriques sur le fonctionnement du dispositif, les espèces et habitats des sites, et un ensemble de documents disponibles en téléchargement. Ces sites internet ont été créés en 2022 et mis à jour en 2023. Il est proposé de relayer ces sites sur les sites internet respectifs des communes concernées.

Deux plaquettes d'information sur chacun des sites ont été créées en 2022. La première donne une présentation générale du site, de son périmètre et de ses enjeux. La deuxième présente les différents outils de gestion du dispositif : les contrats Natura 2000, les Mesures agro-environnementales et climatiques ou encore la Charte Natura 2000. Les plaquettes sont présentées aux participants.

Des **réunions publiques ciblées** devront être organisées. M. GOUAT demande à l'assemblée si elle a des idées de sujets particuliers à aborder lors de ces réunions. Un participant évoque le manque de brebis et de bergers disponibles, alors que des surfaces importantes nécessitent d'être pâturées. Un tel sujet pourrait être évoqué en réunion. Ces réunions pourraient également servir à faire mieux connaître les sites par la population.

Une **animation grand public** devra être organisée sur chaque site dans l'année à venir. Une journée sur l'arbre, l'agriculture et l'élevage est organisée le 25 mai à Borrèze par l'association Borrèze en scène. Il pourrait être intéressant d'intégrer l'animation sur le site de Borrèze à cette manifestation. Il est également évoqué la possibilité d'organiser des animations auprès des scolaires.

Mme Bernadette BOISVERT, de la Chambre d'agriculture de Dordogne, évoque le projet de brûlage dirigé à Borrèze, avec les sapeurs-pompiers. Une telle démarche présente l'intérêt de diminuer le risque incendie tout en augmentant la ressource herbagère disponible et en favorisant l'accès aux animaux, ce qui permet d'envisager par la suite un entretien par pâturage.

M. Vincent LAULHERE, éleveur et berger sur la commune de Borrèze, et travaillant en lien avec l'AFPL, parle du manque de notoriété du site Natura 2000, et de la nécessité d'implanter un panneau d'information. M. MAILLOS indique qu'un tel panneau peut être financé par Natura 2000 s'il est implanté au sein du périmètre du site, et en lien avec une action réalisée. Un panneau pourrait ainsi être implanté en lien avec les contrats Natura 2000 du site. Il serait aussi intéressant d'implanter un panneau au sein du village de Borrèze, par exemple sur le parking, à proximité d'autres panneaux d'information, pour lui assurer une bonne visibilité. Des financements autres que Natura 2000 seraient alors à rechercher.

Des **articles** à propos des sites Natura 2000 devront être publiés dans la presse. Les membres de l'AFPL de Borrèze proposent d'écrire un article commun avec le CEN.

Assistance technique

L'**assistance aux AFPL** est abordée. Si une réunion a eu lieu avec celle de Borrèze, du côté de celles de Proissans, il n'y a actuellement plus d'itinérance.

Les outils contractuels de gestion du site sont abordés. M. GOUAT présente le travail de **recensement des propriétaires** de parcelles au sein des sites Natura 2000 qui est en cours. Ceux qui possèdent des parcelles avec des HIC seront contactés par courrier en 2024 pour leur présenter ces outils, en particulier les contrats Natura 2000.

M. GOUAT présente le **contrat Natura 2000** qui est en cours à Borrèze, porté par l'AFPL de Borrèze. Il s'agit de l'entretien de 25 ha de pelouses calcaires et d'habitats associés par pâturage ovin. L'AFPL évoque ses problèmes de trésorerie, et le décalage des paiements du contrat Natura 2000 qui peuvent la mettre en difficulté. M. LAULHERE ajoute que cela rend difficile la promotion du dispositif. Mme BOISVERT abonde en précisant que ces problèmes d'autonomie financière font que certaines aides au pastoralisme ne peuvent être mobilisées par l'AFPL. M. MAILLOS indique qu'il sera possible de faire des avances dans les prochains contrats, à hauteur de 40 ou 50 %, et ajoute que les demandes de paiement sont en cours d'instruction et que les paiements à venir devraient être plus rapides que l'année écoulée, après une période de rodage des services de la Région.

M. LAULHERE fait un retour d'expérience sur ce contrat Natura 2000 et celui qui l'a précédé. Il a investi dans un troupeau de 40 agnelles qui pâturent toute l'année sur les terrains de l'AFPL. Sur les parcelles du contrat, les brebis sont laissées pendant longtemps sur de grandes surfaces, pour qu'elles aient suffisamment à manger. Bien qu'elles pâturent sur des terrains rudes, il n'y a aucun problème pour les mises bas et les brebis ne présentent pas de problèmes de parasites ou de maladie des pieds. Malgré un gros travail sur les clôtures, et une moindre prolificité des brebis, les coûts de production dans ces conditions sont également réduits. En revanche, la grande distance à laquelle se situe l'abattoir est un problème. M. RAYNAUD indique qu'il est pris en compte par la Région, mais que cela reste du ressort de l'État.

Le projet d'un futur contrat Natura 2000 sur des parcelles récemment acquises par le Conservatoire est expliqué. M. Matthieu DUFFAU du CEN précise que le portage se ferait plutôt par le CEN, car d'importants travaux de débroussaillage sont envisagés, engendrant des coûts élevés. Les parcelles seraient par la suite pâturées, sachant qu'une clôture avait été financée par un précédent contrat

Natura 2000, porté cette fois par l'ancien propriétaire. En revanche, il sera envisageable d'inscrire par la suite ces parcelles dans l'AFPL de Borrèze.

Les informations sur ces contrats seront rentrées dans la **base de données SIN2**, qui permet un rapportage au niveau national et européen.

Concernant les **évaluations d'incidence Natura 2000**, M. GOUAT évoque le projet d'une station de reprise d'eau potable sur la commune de Proissans. Un contact sera pris prochainement avec le bureau d'étude en charge du dossier pour lui permettre d'avancer rapidement, la commune souhaitant pouvoir lancer les travaux dans l'année.

2- Suivi du site et du DOCOB

M. GOUAT présente le travail de **mise à jour du Formulaire standard de données (FSD)** du site, qui en constitue la carte d'identité. Le recensement des données naturalistes disponibles a permis de mettre en évidence la présence de nombreuses espèces patrimoniales encore inconnues au sein des sites : il s'agit d'espèces menacées, protégées, ou inscrites aux annexes des directives européennes dites « Habitat, Faune, Flore » et « Oiseaux ». M. DUFFAU, met en avant le fait que le site a une responsabilité pour la préservation de ces espèces menacées, et que les actions faites dans le cadre du site Natura 2000 peuvent leur profiter. Ce travail doit maintenant être validé par la DREAL et le Muséum national d'histoire naturelle.

3- Assistance administrative

Ce volet concerne l'organisation des réunions du Comité de Pilotage des sites, et l'élaboration de comptes rendus et de bilans.

Bilan des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Mme Bernadette BOISVERT de la Chambre d'agriculture de Dordogne présente le bilan des **MAEC** sur le territoire des sites Natura 2000. Ces mesures consistent en des aides financières aux agriculteurs pour mettre en œuvre ou maintenir des pratiques agricoles plus favorables à l'environnement. Mme BOISVERT commence par rappeler le cadre et le fonctionnement général de ce dispositif, ses sources de financement et le déroulement de la campagne 2023 pour les MAEC.

Si 11 Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) ont été déposés en Dordogne, les sites Natura 2000 sont concernés par trois d'entre eux. Le premier « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » (BD24) repose sur l'enjeu Biodiversité, avec un budget de 300 000 € en 2023. Aucune parcelle n'a été engagée sur le territoire des sites en 2023. Le PAEC suivant, « Zone pastorale de Dordogne » (ZP24) vise à soutenir le pastoralisme, qui joue un rôle majeur pour l'entretien du paysage et des milieux naturels, ou encore dans la lutte contre les incendies. Il a bénéficié d'un budget de 500 000 € en 2023 et 3 exploitations s'y sont engagées autour du site des Coteaux calcaires de Borrèze, représentant un peu plus de 84 ha. Le dernier PAEC, nommé « Territoire élevage Dordogne » (EL24), vise le bien-être animal et l'autonomie fourragère. Il avait un budget de 1,1 million d'euros contre 5,4 millions demandés. 2 exploitations s'y sont engagées dans le secteur de Proissans. Mme BOISVERT précise que ce PAEC favorise les structures d'élevage extensif et les pratiques respectueuses de l'environnement, avec un impact positif sur les sites Natura 2000.

Mme BOISVERT donne enfin les perspectives pour la campagne 2024, avec un budget qui ne devrait être connu qu'au mois de mars.

Autres programmes / projets en lien avec Natura 2000

M. DUFFAU présente les travaux effectués pour restaurer les habitats à Lézard ocellé, dans le cadre d'un appel à projet du plan « France relance ». 2,4 ha d'habitats de pelouse ont ainsi été restaurés en 2023, profitant à ce lézard menacé qui reste présent sur les coteaux de Borrèze.

M. Thierry DELPECH, président de l'association des Bergers itinérants du Périgord (BIP), prend la parole pour parler des difficultés à trouver des éleveurs, et du problème de l'arrivée du loup. Des études de vulnérabilité des élevages sont demandées, pour permettre une meilleure cohabitation. Une autre cohabitation, celle des randonneurs avec les chiens de protection est abordée. Il y aura aussi un besoin accru de gardiennage, et la crainte est que ces différents paramètres mettent en péril l'élevage en extérieur. Mme Mélanie AUPY de la DDT indique qu'il existe des aides financières pour les chiens de protection. Il y a cependant un besoin de préparation, puisque l'éducation de ces chiens prend plusieurs années. Mme BOISVERT ajoute que l'accès à ces aides dépend du classement des communes en cercle 1, 2 ou 3, et qu'il y a un fort besoin d'investissement pour préparer le retour du loup.

Conclusion

M. RAYNAUD clôt la réunion vers 12h30, en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et leur contribution. La commune de Borrèze est remerciée pour avoir accueilli la réunion.

M. Jean-Pierre RAYNAUD
Président du CoPil des sites des Coteaux calcaires de Proissans,
Sainte Nathalène et Saint Vincent le Paluel et des Coteaux
calcaires de Borrèze

